

Vous êtes positif à la COVID et vous croyez l'avoir contracté au travail : c'est un accident de travail!

- Afin de vous protéger : déclarer cet accident de travail à la CNESST
- Site internet : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr>
 - Créer votre dossier en tant que travailleur :

